

# DÉPART OU ARRIVÉE D'UN ASSOCIÉ ET COMMENT ANTICIPER LES CONSÉQUENCES ?



# INTEGRATION DE NOUVEAUX ASSOCIES



SIA CONSEILS

▪ AVOCAT ▪

---

# LES DONNEES NON MAITRISEES

- Contexte de la médecine libérale ;
- Les priorités des médecins des générations Y et Z ;



# LES QUESTIONS A SE POSER

- Pourquoi un nouveau médecin aurait envie de venir travailler au sein de votre structure ?
- Au contraire, qu'est-ce qui pourrait faire peur à tout nouvel associé ?



# UN PEU D'INTROSPECTION

POINTS POSITIFS DU CABINET /ASSOCIATION	POINTS DE VIGILANCE

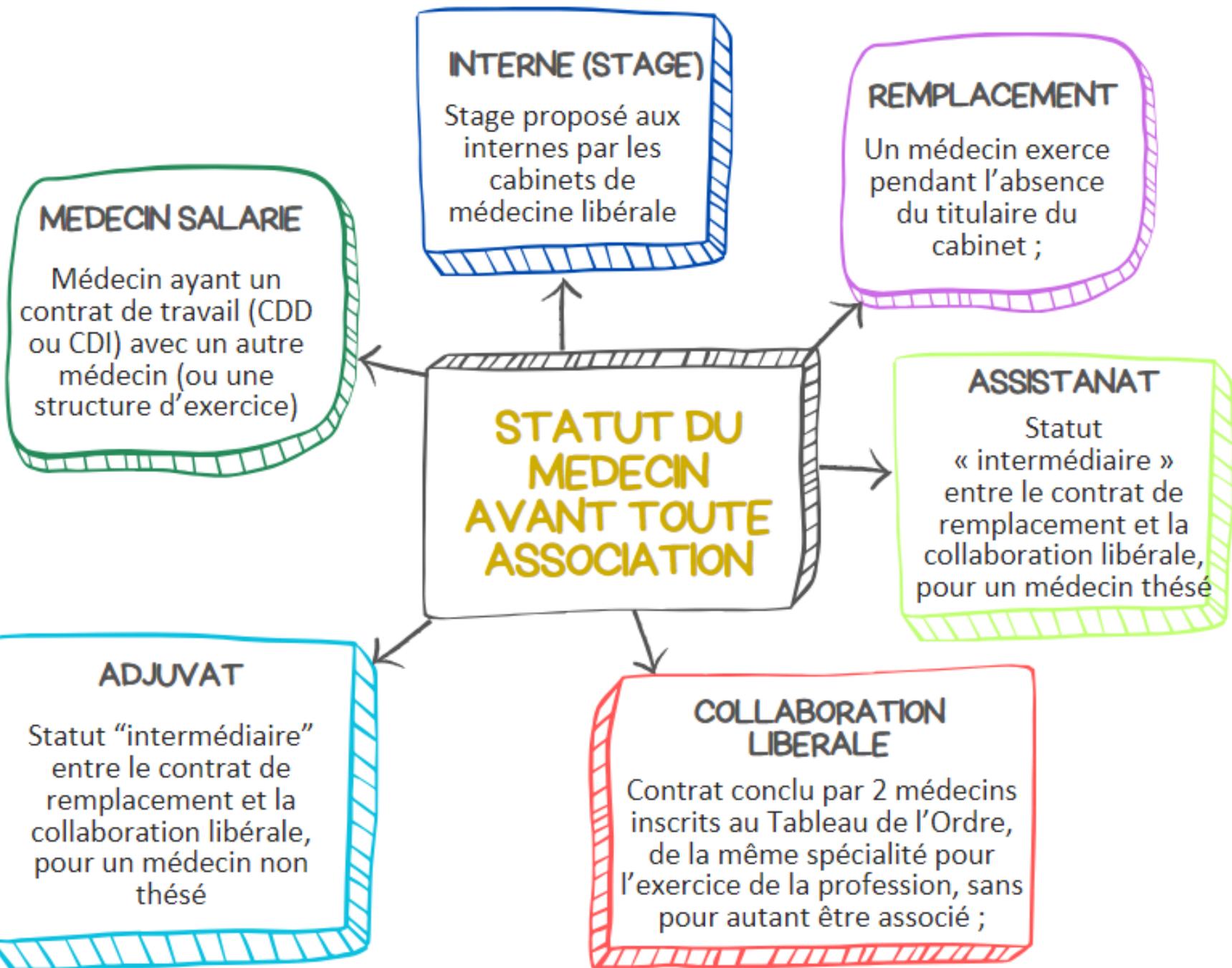


# PERIODE PRE- ASSOCIATION

## LES QUESTIONS A SE POSER

- Comment maximiser les chances pour un futur médecin installé de s'intéresser à votre cabinet ?
- Quels sont les statuts envisageables ? Avantages et inconvénients de chaque statut ?





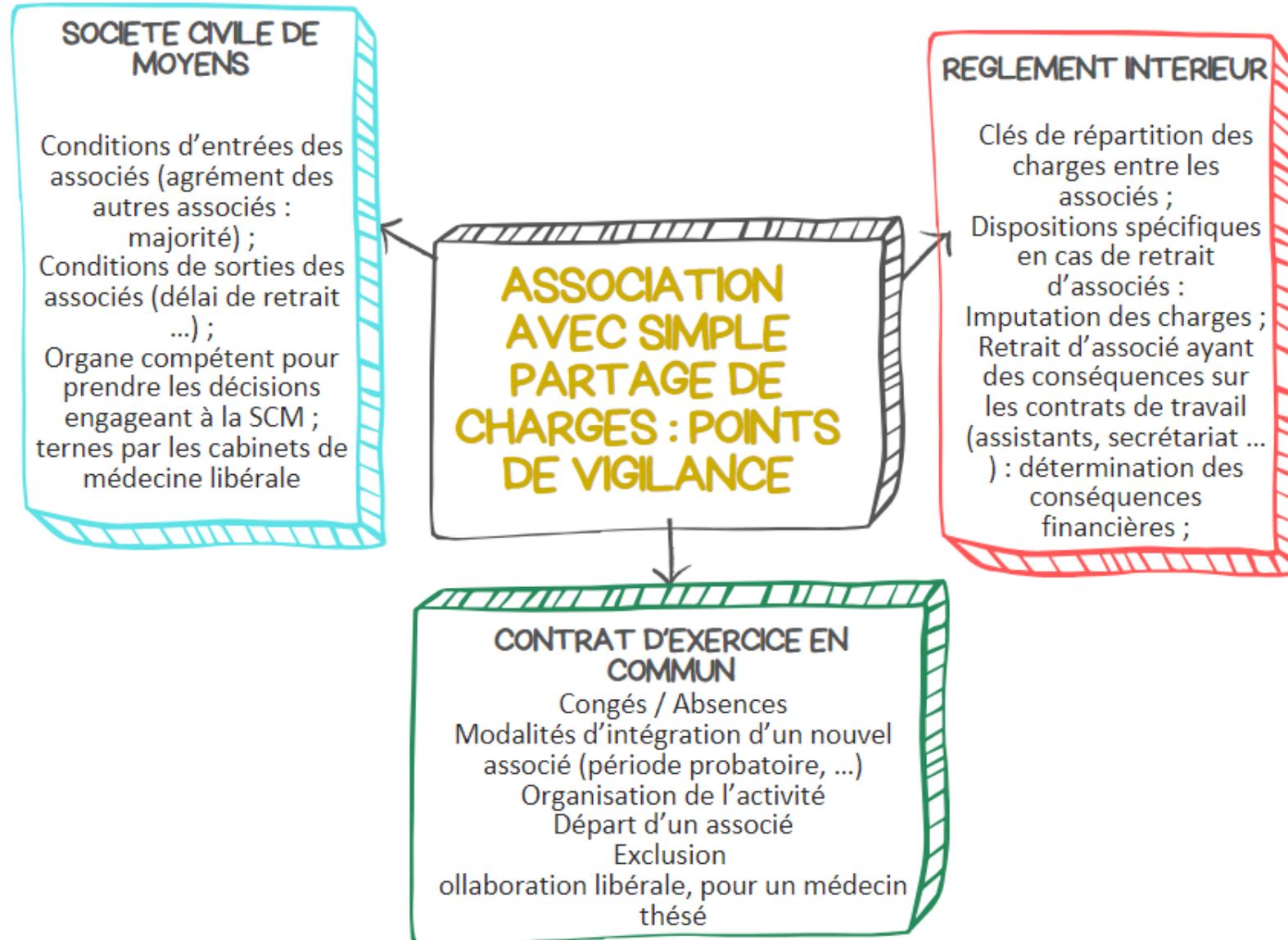
# ASSOCIATION

## LES QUESTIONS A SE POSER

- Modes de fonctionnement ?
- Aspects financiers ?
- Schémas juridiques ?



# ASSOCIATION DE PARTAGE DE MOYENS



# ASSOCIATION DE PARTAGE DE MOYENS ET HONORAIRES

## SOCIETE CIVILE DE MOYENS

Conditions d'entrées des associés (agrément des autres associés : majorité) ;  
Conditions de sorties des associés (délai de retrait ...) ;  
Organe compétent pour prendre les décisions engageant à la SCM ;  
Statuts par les cabinets de médecine libérale

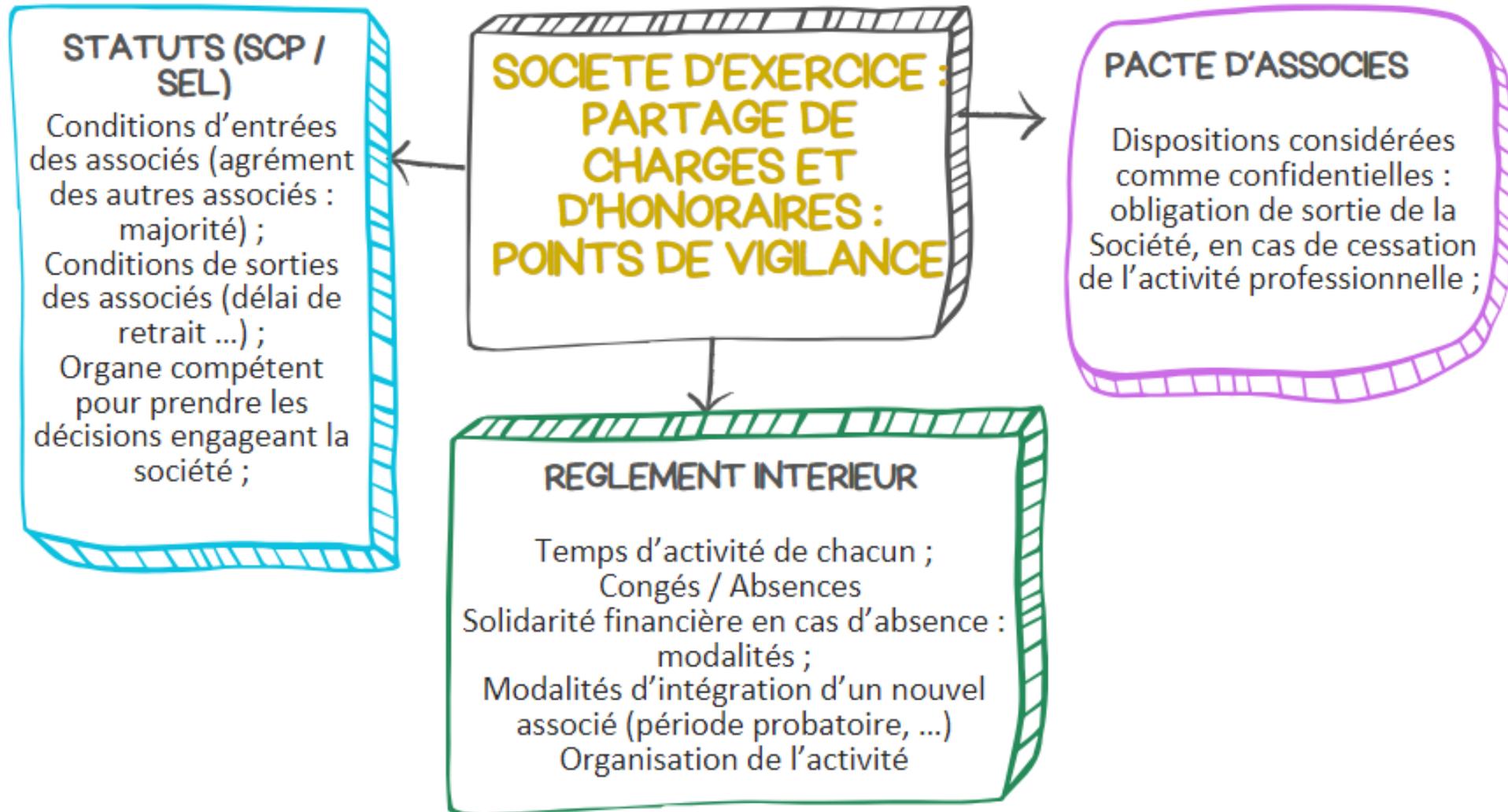
## ASSOCIATION AVEC PARTAGE DE CHARGES ET D'HONORAIRES : POINTS DE VIGILANCE

## CONTRAT D'EXERCICE EN COMMUN AVEC PARTAGE D'HONORAIRES - SOCIETE DE FAIT

Temps d'activité de chacun ;  
Règles de répartition du bénéfice ;  
Congés / Absences  
Solidarité financière en cas d'absence : modalités  
Modalités d'intégration d'un nouvel associé (période probatoire, ...)  
Organisation de l'activité  
Retrait d'associé ayant des conséquences sur les contrats de travail (assistants, secrétariat ... ) : détermination des conséquences financières (y compris, indemnisation de l'associé sortant) ;  
Exclusion



# SOCIETE D'EXERCICE



# SCI : POINTS DE VIGILANCE

- Est-ce que les professionnels de santé, associés de la SCI, qui cessent leur activité professionnelle peuvent rester associés de la SCI ?
- Le capital social de la SCI est-il ouvert à toute personne ?
  - Uniquement les professionnels en exercice ?
  - Toute autre personne ?
- Pourcentage de détention du capital au sein de la SCI ?
- Agrément de nouveaux associés ?



**Attention à la rédaction des statuts / pacte d'associés**



# DEPART D'UN ASSOCIE

# QUELLE ANTICIPATION ?



# LE DEPART « PREVISIBLE »

- Les sujets à anticiper :
  - Sujets financiers ;
  - Suivi de la patientèle ;
  - Sort des actifs détenus (immobilier ..)



# QUELQUES PRECONISATIONS (1/2)

- Obligations de l'associé sortant :

- Préavis de départ ;
- Etablissement d'un arrêté des comptes à la date de cessation d'activité, sur la base d'une comptabilité d'engagement ;
- Obligations de contribution aux conséquences financières en cas de ruptures de contrats de travail ou résiliations divers contrats (leasing ...)

**Attention : ces obligations doivent être écrites dans les statuts / contrat d'exercice en commun**



# QUELQUES PRECONISATIONS (2/2)

- Détention de parts sociales de SCI :
  - Obligation de proposer la vente des titres de la SCI en cas de cessation d'activité (promesse unilatérale de cession) ;
  - Possibilité d'encadrer la valorisation des parts sociales de la SCI ;
- Détention de titres de SEL :
  - Obligation de sortie en cas de cessation d'activité ;
  - Encadrement de la méthode de valorisation des titres détenus ; possibilité d'instaurer une clause limitant la valorisation du «fonds libéral » en cas de départ sans arrivée d'un nouvel associé ;



**Attention : ces obligations doivent être écrites dans les statuts / pacte d'associés**



# LE DEPART

## « SUBI »

- Le sujet complémentaire à anticiper :
  - Assurance croisée décès-invalidité ;



# PRECONISATION COMPLEMENTAIRE

- Assurance croisée décès-invalidité

- Objet : permet aux associés restants de disposer d'un capital pour racheter les titres de l'associé décédé (ou invalide) ;
- Intérêt de cette assurance lorsque les titres de l'associé défunt ont une valeur importante ;

**Attention : les primes d'assurance ne sont pas déductibles fiscalement**



**MERCI A TOUS  
DE VOTRE ATTENTION**



**SIA CONSEILS**

▪ AVOCAT ▪

---

# COORDONNEES

---

**Maître Adeline RICHARD-MICHELET**

**Avocate spécialiste en droit des sociétés**

*Qualification spécifique : Professions libérales et réglementées sous forme de sociétés*

Adresses :

28 rue de Strasbourg 44000 NANTES

10 rue Charles Brunellière 44600 SAINT NAZAIRE

Tél : 02.51.16.23.75

Mail : [adeline.richard@siaconseils.fr](mailto:adeline.richard@siaconseils.fr)

Site Internet : [www.siaconseils.fr](http://www.siaconseils.fr)

